

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET
RECHERCHE AGRICOLES



PROGRAMME 142

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AGRICOLES

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	5
Objectifs et indicateurs de performance	9
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	13
Justification au premier euro	19
Opérateurs	37

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Isabelle CHMITELIN

Directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles

Le programme regroupe les moyens destinés à assurer la formation d'ingénieurs, de paysagistes, des vétérinaires, de cadres spécialisés, ainsi que celle d'enseignants et de chercheurs, et à soutenir la cohérence et la valorisation de la recherche, le développement d'outils et le transfert de connaissances et de technologies dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier, halieutique et rural. La conduite du programme s'articule autour de trois grands axes stratégiques : la qualité des formations, la valorisation de la recherche, et l'efficacité de l'organisation des écoles.

Il est structuré en deux actions : « Enseignement supérieur » (action 1) et « Recherche, développement, et transfert de technologie » (action 2).

L'enseignement supérieur agricole est au service des enjeux de société dans les domaines du développement durable, de l'agronomie, de l'alimentation, de l'environnement, du paysage, de la médecine vétérinaire, de la santé publique vétérinaire et de l'aménagement du territoire. Il est constitué en 2019 d'un réseau de dix-huit établissements (douze établissements publics et six établissements privés sous contrat avec l'État) qui assurent, dans le cadre des cursus de référence, des formations d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes et qui disposent également d'une offre de formation licences, masters, doctorats (LMD). L'institut agronomique méditerranéen de Montpellier (IAMM), centre intergouvernemental, contribue également à cet enseignement. Les établissements accueillent ainsi 16 200 étudiants dont plus de 13 600 en cursus de référence et plus de 60 % dans les établissements publics. Ces derniers forment également les cadres supérieurs techniques du ministère ainsi que les professeurs de l'enseignement technique agricole public.

À l'horizon 2024, pour faire face à la vague démographique issue des naissances des années 2000, ce sont au total 2 700 places supplémentaires, soit une augmentation de +20% dans les cursus de référence, qui seront ouvertes dans l'enseignement supérieur agricole (public et privé), pour les filières vétérinaire, ingénieur agronome ou paysagiste, métiers de plus en plus en tension sur le marché de l'emploi. La rentrée 2019 s'est inscrite dans cette trajectoire avec une augmentation de 3,5 % par rapport à 2018.

L'offre de formation de l'enseignement supérieur agricole, diversifiée et de haut niveau, est adossée à une activité de recherche de qualité, menée par les enseignants-chercheurs au sein d'unités de recherche dont beaucoup sont des unités mixtes de recherche (UMR) avec des organismes de recherche et les universités. Le ministère appuie la mise en place d'unités mixtes technologiques ou de réseaux mixtes technologiques (RMT), qui favorisent les partenariats entre l'enseignement technique, la recherche, l'enseignement supérieur et les professionnels.

La priorité est donnée à la réussite des élèves et étudiants, à leur insertion professionnelle, à la promotion sociale, ainsi qu'à l'appui à l'enseignement technique agricole, notamment par la formation initiale et continue de ses personnels et par le transfert des résultats de la recherche. Ce dernier point s'est notamment traduit par le recentrage et la réaffirmation du rôle de l'école nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA), comme école de formation des personnels de l'enseignement technique agricole à travers son master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation », avec deux mentions : « enseignement secondaire » et « encadrement éducatif ».

Par ailleurs, l'enseignement supérieur agronomique a été restructuré en deux ensembles complémentaires :

- un établissement « leader » dans les sciences et industries du vivant et de l'environnement, AgroParisTech, membre d'une université de premier rang international, l'Université Paris-Saclay, dont le décret de création a été publié le 6 novembre 2019 ;

- un établissement « leader » sur les questions d'agriculture, alimentation et environnement, composé d'écoles fortement ancrées dans les territoires et en lien avec les filières, né du rapprochement de Montpellier SupAgro et d'AgroCampus Ouest. L'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, ou « L'institut Agro », a été créé par le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019.

Concernant la recherche et le transfert de technologie, les enjeux mondiaux de sécurité alimentaire et d'approvisionnement en eau, le réchauffement climatique et les exigences sanitaires et environnementales croissantes rendent nécessaires l'évolution des systèmes agricoles et alimentaires et le soutien au développement durable des territoires ruraux. L'ensemble du réseau des établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de développement agricoles est mobilisé pour contribuer à la mise en œuvre du projet agroécologique pour la France, dans le cadre du plan « enseigner à produire autrement ». Il s'agit notamment de développer un nouveau modèle agricole performant sur les plans économique, sanitaire, écologique et social, tout en continuant d'assurer et de renforcer les missions d'innovation et de transfert des établissements publics de l'enseignement technique agricole.

Dans ce but, les interventions du programme dans le domaine de la recherche ont notamment porté en 2019 sur :

- la recherche finalisée, destinée à orienter les techniques agricoles et alimentaires, en appui aux politiques publiques, pour laquelle le ministère apporte des subventions à des organismes sous co-tutelle que sont l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) dans les domaines de la génétique animale, de la cartographie des sols, et du contrôle des variétés et des semences ; et l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) pour des missions d'appui scientifique et technique aux politiques publiques du ministère, de transfert et de diffusion des connaissances. Le rapprochement de ces deux instituts en un seul pour mieux exploiter leurs synergies s'est concrétisé par la création de l'Institut national de recherche pour l'agriculture et l'environnement (INRAe) au 1^{er} janvier 2020 ;
- l'innovation agricole et agroalimentaire, avec l'appui aux instituts techniques agricoles ou agro-alimentaires à travers leurs structures de coordination que sont l'association de coordination technique agricole (ACTA), et l'association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire (ACTIA).

Au croisement du projet agroécologique pour la France et de la stratégie nationale de recherche, les ministres chargés de l'agriculture et de la recherche avaient confié en février 2015 à quatre personnalités la mission de poser les bases d'un plan « Agriculture – Innovation 2025 ». Ce plan continue de mobiliser les acteurs de la recherche et de l'innovation autour de grands enjeux fédérateurs : stimuler les transitions agroécologique et bio économique, favoriser l'innovation ouverte et soutenir les actions de formation, prendre le virage du numérique et favoriser l'essor de la robotique, mobiliser les biotechnologies et soutenir le bio-contrôle.

La coopération européenne et internationale est l'une des priorités. Le programme d'aide à la mobilité internationale pour les étudiants de l'enseignement supérieur agricole soutient majoritairement la mobilité professionnalisante. La durée moyenne des séjours est de près de trois mois et s'effectuent surtout dans des pays européens (56 %). Les autres destinations privilégiées par les étudiants sont majoritairement le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du sud. En sens inverse, ce sont près de 1 000 étudiants étrangers qui suivent un cursus dans nos établissements. Par ailleurs, les dispositifs spécifiques Brafagri et Arfagri, qui sont des programmes de coopération bilatérale entre la France et respectivement, le Brésil et l'Argentine, sont destinés à créer et consolider des relations de coopération durables entre les établissements supérieurs concernés et à stimuler la mobilité des personnels et étudiants.

Enfin, la modernisation du pilotage des établissements d'enseignement supérieur par le développement du contrôle interne et de la comptabilité analytique, et par la contractualisation d'objectifs et de performance, est maintenant rentrée dans les mœurs. Il en résulte une connaissance plus précise des coûts et, le cas échéant, une tarification plus juste des activités.

L'ensemble de ces efforts se traduit, encore une fois en 2019, par des indicateurs globalement satisfaisants avec, notamment un taux d'insertion des diplômés qui se maintient à un excellent niveau, et des coûts unitaires de formation (pour le cursus de référence) qui atteignent la cible.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur

l'international

INDICATEUR 1.1 Taux d'insertion des diplômés

OBJECTIF 2 Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

INDICATEUR 2.1 Coût unitaire de formation par étudiant pour l'Etat (cursus de référence)

OBJECTIF 3 Développer la valorisation de la recherche vers les secteurs professionnels et l'appui aux politiques publiques

INDICATEUR 3.1 Part des publications destinées aux secteurs professionnels et à l'appui aux politiques publiques

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international

INDICATEUR 1.1

Taux d'insertion des diplômés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'insertion des diplômés dans les 24 mois suivant l'obtention du diplôme	%	95	95	95	95	95,7	90,5
Taux d'insertion des diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme	%	91	91	91	93	93,3	85

Commentaires techniques

Source des données : enquête annuelle adaptée de l'enquête « Conférence des Grandes Écoles », effectuée par les écoles.

En cohérence avec les dispositions de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, une nouvelle enquête à 12 mois a été mise en place en 2015 et complétée par une enquête à 24 mois à partir de 2016 (l'enquête à 18 mois est supprimée).

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de diplômés occupant un emploi au moment de l'enquête.

Dénominateur : population totale des diplômés de la même année qui sont en emploi ou en recherche d'emploi, hors poursuite d'études et volontariat international.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les établissements publics et privés de l'enseignement supérieur du programme délivrent chaque année environ 2600 diplômes d'ingénieurs, 450 de vétérinaires, 60 de paysagistes et 150 doctorats d'État.

Les ingénieurs entrés dans la vie active sont à 93 % en emploi un an après l'obtention de leur diplôme. L'année suivante voit une amélioration de leur condition d'emploi : deux ans après leur sortie, 83 % sont en CDI et les deux tiers sont cadres. L'industrie agroalimentaire, les industries de services (bureaux d'études et de conseil, banque et assurance) et les organisations professionnelles agricoles représentent la moitié des employeurs ; les autres secteurs d'activité sont très divers (commerce, distribution, développement, environnement, paysage, etc.). La rémunération brute annuelle moyenne à 12 mois en France est de 33 000 € (primes et avantages inclus) et supérieure à 34 000 € à 24 mois.

Chez les vétérinaires, la quasi totalité de ceux entrés dans la vie active sont en emploi un an après leur sortie. La moitié exercent en tant que vétérinaire pour animaux de compagnie. La dominante « animaux de production » reste la plus rémunératrice ; la rémunération moyenne (brute, avec primes et avantages) dépasse 29 000 € à 12 mois et frôle 33 000 € à 24 mois.

Les paysagistes entrés dans la vie active sont 88,4% à être en emploi un an après leur sortie. Ils se distinguent par une part importante de travailleurs indépendants.

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 2**Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service****INDICATEUR 2.1****Coût unitaire de formation par étudiant pour l'Etat (cursus de référence)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût unitaire de formation par étudiant pour l'Etat (cursus de référence)	€	15 038	14041	15200	14 000	13 979	15300

Commentaires techniques

L'indicateur est le coût de formation pour les cursus de référence qui font l'objet de crédits d'État. Une part des frais généraux (gouvernance, bâtiments etc.) est attribuée aux cursus de référence. Les dépenses consacrées à la recherche, aux autres cursus, ou aux autres activités (dont l'appui aux établissements de l'enseignement technique agricole), sont évaluées pour chaque école selon la même méthodologie mais ne font pas parties de l'indicateur.

Source des données :

Numérateur : ETP valorisés au coût moyen de salaire chargé par catégorie NNE (méthode normalisée sous la tutelle du ministère) + crédits – données budgétaires de dotation des écoles – actions 1 et 2).

Dénominateur : effectifs étudiants en formation de référence (ingénieur, vétérinaire ou paysagiste), enquête à partir du système d'information sur le suivi des étudiants (SISE) et enquête de rentrée de la DGER.

Mode de calcul : Des clés de ventilation s'appliquent pour répartir les ETP et les crédits par activités.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le Coût unitaire de formation par étudiant (CUFE) ressort à 13 979 € en 2019 pour les cursus de référence, soit un niveau conforme à la prévision et relativement stable par rapport à 2018. Les formations d'ingénieur, qui représentent les deux tiers des effectifs, sont à 13 673 € tandis que les vétérinaires (un tiers des effectifs) sont à 14 502 €.

Le CFUE est en baisse compte tenu de la politique d'élargissement des promotions dans le cadre de l'évolution de la démographie étudiante mais cette baisse attendue du CUFE est mécaniquement atténuée par les coûts inhérents à l'accueil de ses étudiants supplémentaires.

OBJECTIF 3**Développer la valorisation de la recherche vers les secteurs professionnels et l'appui aux politiques publiques****INDICATEUR 3.1****Part des publications destinées aux secteurs professionnels et à l'appui aux politiques publiques**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des publications destinées aux secteurs professionnels et à l'appui aux politiques publiques	%	20,5	Non déterminé	22,5		(*)	22.5

Commentaires techniques

(*) Dans le contexte de la fusion INRA / IRSTEA créant l'INRAé, l'indicateur "Part des publications destinées aux secteurs professionnels et à l'appui aux politiques publiques" ne peut pas être renseigné.

Les modalités de calcul de ce nouvel indicateur " nombre d'expertises rendues / nombre de demandes d'appui aux politiques publiques" seront définies à l'issue de la fusion.

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Enseignement supérieur	219 116 044 215 326 798	37 413 215 36 239 834	42 389 864 40 061 427	15 780 263 15 186 773	314 699 386 306 814 832	314 699 386
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	3 128 404 1 429 353	29 700 628 29 228 586	4 424 819 4 039 867		37 253 851 34 697 806	37 253 851
Total des AE prévues en LFI	222 244 448	67 113 843	46 814 683	15 780 263	351 953 237	351 953 237
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 219 422		+83 607 703		+82 388 281	
Total des AE ouvertes	221 025 026		213 316 492		434 341 518	
Total des AE consommées	216 756 150	65 468 420	44 101 294	15 186 773	341 512 637	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Enseignement supérieur	219 116 044 215 326 798	37 413 215 36 236 081	42 389 864 40 061 427	16 642 984 15 972 725	315 562 107 307 597 031	315 562 107
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	3 128 404 1 429 353	29 700 628 29 228 586	4 424 819 4 039 867		37 253 851 34 697 806	37 253 851
Total des CP prévus en LFI	222 244 448	67 113 843	46 814 683	16 642 984	352 815 958	352 815 958
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 219 422		-5 031 919		-6 251 341	
Total des CP ouverts	221 025 026		125 539 591		346 564 617	
Total des CP consommés	216 756 150	65 464 667	44 101 294	15 972 725	342 294 837	

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>						
<i>Consommation 2018</i>						
01 – Enseignement supérieur	213 641 680 213 700 134	37 522 862 35 434 304	42 389 864 41 046 053	15 780 263 14 677 579	309 334 669	309 334 669 304 858 070
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	2 685 674 1 342 946	28 662 624 28 928 217	4 438 801 4 045 332		35 787 099	35 787 099 34 316 495
Total des AE prévues en LFI	216 327 354	66 185 486	46 828 665	15 780 263	345 121 768	345 121 768
Total des AE consommées	215 043 080	64 362 521	45 091 385	14 677 579		339 174 565

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>						
<i>Consommation 2018</i>						
01 – Enseignement supérieur	213 641 680 213 700 134	37 522 862 35 434 304	42 389 864 41 045 853	16 642 984 15 355 482	310 197 390	310 197 390 305 535 773
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	2 685 674 1 342 946	28 662 624 28 928 217	4 438 801 4 045 332		35 787 099	35 787 099 34 316 495
Total des CP prévus en LFI	216 327 354	66 185 486	46 828 665	16 642 984	345 984 489	345 984 489
Total des CP consommés	215 043 080	64 362 521	45 091 185	15 355 482		339 852 268

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	215 043 080	222 244 448	216 756 150	215 043 080	222 244 448	216 756 150
Rémunérations d'activité	123 302 098	127 123 790	124 297 543	123 302 098	127 123 790	124 297 543
Cotisations et contributions sociales	90 999 257	94 500 658	91 485 584	90 999 257	94 500 658	91 485 584
Prestations sociales et allocations diverses	741 725	620 000	973 023	741 725	620 000	973 023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	64 362 521	67 113 843	65 468 420	64 362 521	67 113 843	65 464 667
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 860	150 000	75 252	6 860	150 000	74 352
Subventions pour charges de service public	64 355 661	66 963 843	65 393 168	64 355 661	66 963 843	65 390 315
Titre 6 – Dépenses d'intervention	45 091 385	46 814 683	44 101 294	45 091 185	46 814 683	44 101 294

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Transferts aux ménages	14 870 709	10 078 896	14 124 138	14 870 709	10 078 896	14 124 138
Transferts aux autres collectivités	30 220 676	36 735 787	29 977 156	30 220 476	36 735 787	29 977 156
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	14 677 579	15 780 263	15 186 773	15 355 482	16 642 984	15 972 725
Dotations en fonds propres	14 677 579	15 780 263	15 186 773	15 355 482	16 642 984	15 972 725
Total hors FdC et AdP		351 953 237			352 815 958	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-1 219 422			-1 219 422	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+83 607 703			-5 031 919	
Total*	339 174 565	434 341 518	341 512 637	339 852 268	346 564 617	342 294 837

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	39 768		39 768					
Total	39 768		39 768					

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/03/2019		88 560 000						
Total		88 560 000						

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					1 259 190	4 952 297	1 259 190	5 031 919
Total					1 259 190	4 952 297	1 259 190	5 031 919

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	39 768	88 560 000	39 768		1 259 190	4 952 297	1 259 190	5 031 919

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
300201	Exonération des revenus patrimoniaux des établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance pour leurs revenus fonciers agricoles et mobiliers Exonérations <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1948 - Dernière modification : 2002 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 206-5</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales				

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
110242	Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2017 : 1141179 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2002 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 quater F</i>	165	175	160
Coût total des dépenses fiscales		165	175	160

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Enseignement supérieur	219 116 044 215 326 798	95 583 342 91 488 034	314 699 386 306 814 832	219 116 044 215 326 798	96 446 063 92 270 233	315 562 107 307 597 031
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	3 128 404 1 429 353	34 125 447 33 268 453	37 253 851 34 697 806	3 128 404 1 429 353	34 125 447 33 268 453	37 253 851 34 697 806
Total des crédits prévus en LFI *	222 244 448	129 708 789	351 953 237	222 244 448	130 571 510	352 815 958
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-1 219 422	+83 607 703	+82 388 281	-1 219 422	-5 031 919	-6 251 341
Total des crédits ouverts	221 025 026	213 316 492	434 341 518	221 025 026	125 539 591	346 564 617
Total des crédits consommés	216 756 150	124 756 487	341 512 637	216 756 150	125 538 686	342 294 837
Crédits ouverts - crédits consommés	+4 268 876	+88 560 005	+92 828 881	+4 268 876	+905	+4 269 780

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	222 244 448	129 808 789	352 053 237	222 244 448	130 671 510	352 915 958
Amendements	0	-100 000	-100 000	0	-100 000	-100 000
LFI	222 244 448	129 708 789	351 953 237	222 244 448	130 571 510	352 815 958

Deux amendements ont été adoptés lors du débat parlementaire et minorent les crédits hors titre 2 de 100 000 € afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2019 (soit une minoration de 690 225 € par l'amendement n° II-13 et une majoration de 590 225 € par l'amendement n° II-1379).

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de titre 2 ont fait l'objet des mouvements, intervenus en gestion, suivants :

- l'arrêté du 29 octobre 2019 a ouvert des crédits d'un montant de 39 768 € sur le programme 142 correspondant à la revalorisation de 10 € du montant des jours monétisés au titre du compte épargne-temps (CET) suite au rendez-vous salarial de 2018 ;
- la loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 a annulé 1 259 190 € en AE=CP sur le titre 2 du programme 142.

Les crédits de hors titre 2, ont fait l'objet du mouvement suivant intervenu en gestion :

- des reports de 88 650 000€ en AE prévu par l'arrêté du 5 mars 2019 portant report de crédits (dans le cadre de l'opération immobilière de Saclay)
- la loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 a annulé 4 952 297 € en AE et 5 031 919 € en CP sur le hors titre 2 du programme 142.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 111 222	3 116 756	4 227 978	1 111 222	3 161 663	4 272 885
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	1 111 222	3 116 756	4 227 978	1 111 222	3 161 663	4 272 885

Les crédits du titre 2 n'ont fait l'objet d'aucun dégel ou gel complémentaire.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018	Réalisation 2018	LFI + LFR 2019	Transferts de gestion 2019	Réalisation 2019	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1009 – A administratifs	0	104	102	0	112	+10
1010 – A techniques	0	633	668	0	637	-31
1011 – B et C administratifs	0	243	245	0	254	+9
1012 – B et C techniques	0	770	705	0	731	+26
1013 – Enseignants	0	1 039	1 067	0	1 045	-22
Total	0	2 789	2 787	0	2 779	-8

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI	Mesures de transfert en LFI	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2019	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
	(6)	(7)	(8)	(5-4)-(2-1)-(6+7+8)		
1009 – A administratifs	0	0	+3	+5	+2	+3
1010 – A techniques	0	0	-6	+10	+8	+2
1011 – B et C administratifs	0	0	+8	+3	+4	-1
1012 – B et C techniques	0	0	-32	-7	-2	-5
1013 – Enseignants	0	-1	+15	-8	-5	-3

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
Total	0	-1	-12	+3	+7	-4

Le plafond d'emplois du programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles » a été exécuté à hauteur de 99,7 %, avec une consommation de 2 779 équivalents temps plein travaillé (ETPT) pour un plafond fixé à 2 787 ETPT en LFI 2019.

La colonne « Corrections techniques » permet de prendre en compte les éléments ayant une conséquence sur la consommation du plafond d'emplois mais qui ne relèvent pas de l'impact des schémas d'emplois 2018 et 2019 tels que des recrutements d'apprentis.

La consommation du plafond d'emplois liée aux apprentis représente 8 ETPT en 2019 sur le programme 142. Ces emplois étaient intégralement portés par le plafond d'emplois du programme 215 en LFI 2019.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1009 – A administratifs	10	3	6,70	14	2	5,90	+4	0
1010 – A techniques	48	17	7,40	45	8	6,50	-3	0
1011 – B et C administratifs	20	10	6,90	20	9	7,50	0	0
1012 – B et C techniques	64	22	6,80	63	28	7,70	-1	0
1013 – Enseignants	83	24	6,60	83	83	7,00	0	0
Total	225	76		225	130		0	0

RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Le schéma d'emplois nul prévu pour l'année 2019 a été respecté.

Il convient de noter que la catégorie « A techniques » comprend également des enseignants-chercheurs dont le corps d'appartenance (par exemple les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ou encore les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts) ne permet pas de les rattacher à la catégorie « Enseignants ».

SORTIES RÉALISÉES EN 2019

Les sorties réalisées en 2019 s'établissent à 225 pour 170 prévues en LFI. Le nombre de départs en retraite est supérieur aux prévisions (76 départs effectifs contre 70 prévus).

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2019

Les entrées sont supérieures aux prévisions (225 entrées effectives contre 170 prévues). Cet écart s'explique par la compensation des sorties, plus nombreuses que prévues.

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Opérateurs	2 733	2 736	2 749
Autres	54	43	43
Total	2 787	2 779	2 792

La catégorie « Autres » correspond également à des personnels affectés dans les établissements d'enseignement supérieur agricole et de recherche mais qui ne sont pas imputés dans leurs dotations. Il s'agit notamment des emplois de chef de projet ou de doctorants (22 ETPT), ainsi que des apprentis (13 ETPT). Par ailleurs, cette catégorie comprend également les 8 agents de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
01 – Enseignement supérieur	2 743	2 757
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	44	22
Total	2 787	2 779
Transferts en gestion		0

L'action 02 comprend les chefs de projet « Formation complémentaire par la recherche » (FCPR).

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 17

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs du programme sont gérés par des agents rattachés au programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ». Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont donc retracés au niveau ministériel sur ce programme.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	123 302 098	127 123 790	124 297 543
Cotisations et contributions sociales	90 999 257	94 500 658	91 485 584
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	71 019 817	73 844 696	71 260 815

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
– Civils (y.c. ATI)	70 810 454	73 624 696	71 041 895
– Militaires	209 363	220 000	218 920
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	19 979 440	20 655 962	20 224 769
Prestations sociales et allocations diverses	741 725	620 000	973 023
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	215 043 080	222 244 448	216 756 150
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	144 023 263	148 399 752	145 495 335
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les allocations de retour à l'emploi ont concerné 93 agents pour un montant de 0,512 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	143,65
Exécution 2018 hors CAS Pensions	144,02
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	-0,04
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,33
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,29
– Mesures de restructuration	-0,07
– Autres dépenses de masse salariale	0,03
Impact du schéma d'emplois	0,47
EAP schéma d'emplois 2018	0,41
Schéma d'emplois 2019	0,06
Mesures catégorielles	0,52
Mesures générales	0,03
Rebasage de la GIPA	0,03
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	1,35
GVT positif	2,51
GVT négatif	-1,16
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,37
Indemnisation des jours de CET	0,35
Mesures de restructurations	0,11
Autres rebasages	-0,08
Autres variations des dépenses de personnel	-0,89
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,03
Autres variations	-0,92
Total	145,50

En 2019, le montant total des dépenses de personnel (hors CAS Pensions) est de 145,5 M€, soit une augmentation de +1,3 % par rapport à l'exécution 2018 retraitée.

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La ligne « Autres » de la catégorie « Rebasage de dépenses au profil atypique » correspond à une minoration des dépenses par des rétablissements de crédits et aux retenues pour fait de grève.

La ligne « Autres » de la catégorie « Autres variations des dépenses de personnel » correspond aux retards de gestion entraînés par la mise en place du nouveau SIRH Renoirh pour -0,92 M€.

L'impact estimé du glissement vieillissement technicité (GVT) positif sur les dépenses de masse salariale (hors CAS Pensions) est de 2,51 M€ soit +1,75 %. L'économie générée par l'écart entre le coût des départs et le coût des arrivées (GVT négatif) est évaluée à -1,16 M€, soit -0,8 %.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1009 – A administratifs	59 356	70 950	66 618	51 810	62 155	58 460
1010 – A techniques	51 094	59 584	57 211	44 406	51 934	49 873
1011 – B et C administratifs	34 980	37 744	36 994	30 272	32 762	32 091
1012 – B et C techniques	27 403	36 037	31 225	23 456	31 239	26 808
1013 – Enseignants	35 046	58 360	40 256	29 633	49 513	34 039

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						57 190	115 720
Poursuite du plan de requalification des agents de catégorie C en B	3	C	Adjoint administratif	07-2018	6	2 254	4 508
Poursuite de la déprécarisation	11	A et B	Ajdoit administratif - Techniciens de formation et de recherche	02-2018	1	134	1 608
Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR	23	A	Enseignants	07-2018	6	54 802	109 604
Mesures statutaires						458 339	495 491
Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR	10	A	Enseignants	09-2019	4	18 576	55 728
Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR	2 611	A, B et C	Divers corps du MAA	01-2019	12	439 763	439 763
Total						515 529	611 211

En 2019, l'impact de la mise en œuvre du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) est de 0,51 M€ (hors contribution au CAS Pensions) pour le programme 142.

Les autres mesures catégorielles sont gérées suivant des orientations ministérielles communes pour l'ensemble des programmes portant des dépenses de personnel (programme 142, 143, 206 et 215).

En 2019, elles correspondent à la poursuite de mesures engagées les années précédentes :

- le plan de requalification d'agents de la catégorie C en B ;

- l'application des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (plan de déprécarisation).

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les dépenses d'action sociale du programme sont présentées dans la partie justification au premier euro du programme 215.

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Enseignement supérieur	49 537 200	8 350 000	9 100 000	7 133 294	8 513 383	43 395 339	40 649 958
02 - Recherche, développement et transfert de technologie	2 344 000	368 000	368 000	368 000	368 000	1 699 957	1 699 957
Total	51 881 200	8 718 000	9 468 000	7 501 294	8 881 383	45 095 296	42 349 915

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 213 316 492	CP ouverts en 2019 * (P1) 125 539 591
AE engagées en 2019 (E2) 124 756 487	CP consommés en 2019 (P2) 125 538 686
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 121 071 092
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 88 560 005	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 4 467 594

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 10 044 142				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 10 044 142	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 121 071 092	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) -111 026 950	
AE engagées en 2019 (E2) 124 756 487	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 4 467 594	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 120 288 893	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 9 261 943	
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 4 734 821
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 4 527 122

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant de 9,3 M€ d'AE non couverts par des CP au 31 décembre 2019 correspond, pour l'essentiel, à :

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- la rénovation du campus de l'ENVA pour 1 M€ au titre du CPER 2015-2020 et 0,2 M€ hors CPER ;
- des travaux de réhabilitation des bâtiments à AgroCampus Ouest pour 0,6 M€ ;
- des travaux de réhabilitation énergétique à l'ENVT pour 0,4 M€ au titre du CPER 2015-2020 et 0,8 M€ HCPER;
- des travaux d'amélioration de la performance énergétique à Bordeaux Sciences Agro pour 0,2 M€ et AgroParisTech (site de Montpellier) pour 0,5 M€ ;
- la réhabilitation / extension du pôle de sensorialité analytique à ONIRIS pour 0,3 M€ au titre du CPER
- la restructuration des bâtiments Epicure et Demeter à AgroSup Dijon pour 0,6 M€ au titre du CPER ;
- la rénovation du campus de l'ENSP pour 0,7 M€ hors CPER.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 01**Enseignement supérieur**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	219 116 044	95 583 342	314 699 386	215 326 798	91 488 034	306 814 832
Crédits de paiement	219 116 044	96 446 063	315 562 107	215 326 798	92 270 233	307 597 031

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	219 116 044	215 326 798	219 116 044	215 326 798
Rémunérations d'activité	125 198 134	123 422 390	125 198 134	123 422 390
Cotisations et contributions sociales	93 299 342	90 932 644	93 299 342	90 932 644
Prestations sociales et allocations diverses	618 568	971 764	618 568	971 764
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	37 413 215	36 239 834	37 413 215	36 236 081
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	150 000	75 252	150 000	74 352
Subventions pour charges de service public	37 263 215	36 164 582	37 263 215	36 161 729
Titre 6 : Dépenses d'intervention	42 389 864	40 061 427	42 389 864	40 061 427
Transferts aux ménages	10 078 896	14 124 138	10 078 896	14 124 138
Transferts aux autres collectivités	32 310 968	25 937 289	32 310 968	25 937 289
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	15 780 263	15 186 773	16 642 984	15 972 725
Dotations en fonds propres	15 780 263	15 186 773	16 642 984	15 972 725
Total	314 699 386	306 814 832	315 562 107	307 597 031

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : AE = 36 164 582 € et CP = 36 161 729 €

Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur publics :

AE = 34 314 418 € et CP = 34 311 565 €

Ces crédits ont été versés pour le fonctionnement des douze établissements d'enseignement supérieur publics, qui ont accueilli plus de 15 000 étudiants à la rentrée 2019, ainsi que pour celui de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF). Parmi ces effectifs, 8 128 étudiants sont inscrits en cursus de référence en 2019 contre 7 872 en 2018, soit une augmentation de 3,3% en un an et 7% entre 2015 et 2019.

Organisation des concours de recrutement des étudiants : AE = 997 420 € et CP = 997 420 €

Les dépenses afférentes à l'organisation des concours de recrutement des étudiants correspondent au coût d'organisation du concours commun piloté par le service des concours agronomiques et vétérinaires (SCAV) pour 0,88 M€ et ceux spécifiques de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) et de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles pour 0,12 M€.

Prévention, santé des étudiants et accompagnement des étudiants en situation de handicap :

AE = 311 000 € et CP = 311 000 €

Ces crédits ont été exécutés au titre de la médecine préventive dans les établissements pour des actions passées sous convention avec les Services inter-universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS). Pour favoriser l'insertion des étudiants en situation de handicap, le programme 142 accompagne les établissements en leur versant une aide pour l'adaptation des postes ou l'assistance spécifique.

Gestion des élèves fonctionnaires : AE = 289 910 € et CP = 289 910 €

Les établissements supportant des charges particulières dues au recrutement d'élèves fonctionnaires en formation initiale (AgroParisTech, AgroSup Dijon, ENGEES et VetAgro Sup) bénéficient d'un financement spécifique qui intègre, notamment, le remboursement des droits de scolarité et les frais de déplacement en stage.

CAS pensions des emplois gagés du supérieur : AE = 251 834 € et CP = 251 834 €

En 2019, cinq établissements disposaient d'emplois « gagés ». Le ministère chargé de l'agriculture leur a versé une subvention visant à compenser partiellement la part employeur de la contribution aux pensions civiles.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : AE = 75 252 € ET CP = 74 352 €

Fonctionnement des réseaux nationaux et études nationales : AE = 75 252 € et CP = 74 352 €

Les dépenses afférentes à l'organisation des réseaux nationaux correspondent au coût d'organisation des différentes instances et réseaux métiers ainsi que le coût d'études et d'expertises sur la structuration de l'enseignement supérieur agricole (67 k€) dont la fusion AgroCampus Ouest / Montpellier SupAgro effective au 1er janvier 2020 pour former l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

DÉPENSES D'INTERVENTION

TRANSFERTS AUX MÉNAGES AE = 14 124 138 € et CP = 14 124 138 €

Aides aux étudiants: AE = 14 124 138 € et CP = 14 124 138 €

Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole ont bénéficié de deux catégories de bourses :

1. Les bourses sur critères sociaux : 13 437 789 € en AE = CP

Les bourses sur critères sociaux ont été gérées de l'année universitaire 2015/2016 à 2018/2019 par le CNOUS avec application des critères nationaux relatifs aux barèmes et aux montants versés. A compter de la rentrée universitaire de septembre 2019, la gestion des bourses sur critères sociaux a été confiée, par convention de mandat, aux 17 CROUS géographiquement compétents s'agissant de l'enseignement supérieur agricole long.

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, tout comme le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, effectue une compensation aux établissements des exonérations de frais d'inscription découlant de l'attribution de bourses sur critères sociaux.

Le nombre de bénéficiaires des bourses sur critères sociaux et des aides d'urgence, pour l'année universitaire 2018/2019, s'élèverait à 3 680 étudiants*. Pour l'année 2019/2020, les prévisions des différents CROUS tablent sur un effectif boursier de 3 682 étudiants. 45 % d'entre eux seraient à l'échelon 0bis (exonération de frais d'inscription, de sécurité sociale et versement de 1 020 € de bourse) et 23 % toucheraient plus de 3 900 € (échelons 4 à 7).

* le CNOUS n'a pas à ce stade communiqué le chiffre définitif des boursiers pour l'année universitaire 2018/2019.

2. Les bourses de coopération internationale : 686 349 € en AE = CP

Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole peuvent bénéficier de bourses pour des stages professionnalisants ou pour des séjours académiques à l'étranger. Les stages sont d'une durée minimale de six semaines et les séjours académiques d'un ou deux semestres.

- 85 000 € ont été réservés aux programmes concertés pour financer 46 mobilités dans le cadre du programme de coopération bilatérale avec le Brésil (BRAFAGRI) et 77 mobilités avec l'Argentine (ARFAGRI) ;

- 601 349 € ont été fléchés sur la mobilité individuelle de stage dont 367 866 € pour les étudiants des écoles d'enseignement agricole publiques. Ces crédits ont permis de financer 1 766 bourses.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE = 25 937 289 € ET CP = 25 937 289 €

Financement des établissements supérieurs sous contrat : AE = 22 634 139 € et CP = 22 634 139 €

En application des articles R. 813-63 à R. 813-66 du code rural et de la pêche maritime, les établissements d'enseignement supérieur agricole privés peuvent passer avec l'État un contrat quadriennal destiné à financer une partie des filières de formation d'ingénieurs qu'ils mettent en œuvre.

L'aide financière de l'État versée au titre des contrats, prévue par le décret n°2009-791 du 23 juin 2009 relatif aux contrats entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur agricole privés, se compose d'une part fixe, correspondant à un nombre d'heures d'enseignement pris en compte par le contrat, multiplié par un coût théorique horaire, et d'une part variable, correspondant à la réalisation d'objectifs dans les domaines de l'enseignement, la recherche, le transfert, la valorisation et le développement international.

L'aide financière versée en 2019 a permis de couvrir la part fixe et la part variable fixées au contrat.

Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) : AE = 2 757 849 € et CP = 2 757 849 €

Par traité international, la France s'est engagée à doter annuellement le secrétariat général du CIHEAM pour participer à son fonctionnement et doit contribuer au financement de l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (IAMM).

Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur publics : AE = 545 301 € et CP = 545 301 €

L'institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF) créé par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, a reçu une subvention de fonctionnement de 0,26 M€. Par ailleurs, l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) a reçu 0,26 M€ au titre de la licence Elsevier.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES : AE = 15 186 773 € et CP = 15 972 725 €

Investissements des établissements d'enseignement supérieur publics (hors CPER) : AE = 8 053 479 € et CP = 7 459 342 €

Ces crédits ont principalement permis d'engager des travaux de mise en sécurité (sécurisation des campus, réhabilitation de bâtiments, électricité, alarmes incendie), de mise aux normes sanitaires (réseaux d'assainissement notamment) ou d'accessibilité dans les établissements.

Investissements des établissements d'enseignement supérieur publics CPER :

AE = 7 133 294 € et CP = 8 513 383 €

Ces investissements s'inscrivent dans le cadre des contrats de plan État-Région 2015-2020 et se ventilent comme suit :

- l'École nationale vétérinaire d'Alfort (EnVA) a bénéficié de 6,6 M€ en AE et en CP destinés à la rénovation de son campus ;
- VetAgroSup de 0,5 M€ en AE et 0,8 M€ en CP pour la poursuite de la rénovation de ses installations ;
- Le solde (1,1 M€ en CP) a été réparti entre les autres établissements.

Par ailleurs, 88,56 M€ d'AE ont été reportés de 2018 sur 2019 pour le projet d'installation de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) dans le cadre de l'opération de Saclay. Ces AE n'ont pas été consommées en 2019 et sont donc reportées en 2020.

Action 02**Recherche, développement et transfert de technologie**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	3 128 404	34 125 447	37 253 851	1 429 353	33 268 453	34 697 806
Crédits de paiement	3 128 404	34 125 447	37 253 851	1 429 353	33 268 453	34 697 806

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 128 404	1 429 353	3 128 404	1 429 353
Rémunérations d'activité	1 925 656	875 153	1 925 656	875 153
Cotisations et contributions sociales	1 201 316	552 940	1 201 316	552 940
Prestations sociales et allocations diverses	1 432	1 259	1 432	1 259
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	29 700 628	29 228 586	29 700 628	29 228 586
Subventions pour charges de service public	29 700 628	29 228 586	29 700 628	29 228 586
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 424 819	4 039 867	4 424 819	4 039 867
Transferts aux autres collectivités	4 424 819	4 039 867	4 424 819	4 039 867
Total	37 253 851	34 697 806	37 253 851	34 697 806

SUBVENTIONS POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC**Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) :****AE = 22 283 100 € et CP = 22 283 100 €**

Les moyens versés à l'IRSTEA ont servi au soutien d'activités de recherche et de programmes d'appui à la décision publique des services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, ainsi qu'au transfert et à la diffusion des connaissances vers les milieux professionnels et les établissements d'enseignement technique et supérieur agricole. Ils ont permis de couvrir une partie de la masse salariale supportée, jusqu'en 2006, par le titre 2 du ministère et transférée ensuite à l'opérateur. Ils couvrent en particulier les dépenses liées aux ingénieurs et aux agents de catégories B et C du ministère actuellement affectés à l'IRSTEA en position normale d'activité.

L'Institut national de la recherche agronomique (INRA) : AE = 2 465 381 € et CP = 2 465 381 €

Ces crédits contribuent au financement des missions dites « complémentaires » confiées par le ministère à l'Institut dans les trois domaines suivants :

- données relatives aux semences destinées à être inscrites au catalogue des variétés végétales ;
- système d'information support des schémas de sélection animale ;
- inventaire et cartographie des sols.

Suite au transfert en provenance du programme 206, le versement au titre de l'année 2019 a intégré une nouvelle mission sur les plateformes d'épidémiologie-surveillance. Pour assurer ces missions, le ministère charge l'INRA de conduire des actions d'intérêt public qui, sans être des missions de recherche stricto sensu, s'inscrivent dans leur prolongement, les alimentent en retour, et constituent un appui à la politique publique de développement agricole.

Au 1er janvier 2020, IRSTEA et l'INRA ont fusionné pour former l'INRAé.

Soutien à la recherche : AE = 3 427 908 € et CP = 3 427 908 €

3,4 M€ ont été versés pour soutenir et renforcer le lien formation-recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur agricole.

Quelques données démontrent la forte implication des établissements dans cette démarche : plus de 650 étudiants inscrits en formation par la recherche ; 110 unités de recherche labellisées ; 936 cadres scientifiques.

Organismes de développement (têtes de réseaux) : AE = 684 197 € et CP = 684 197 €

Cette subvention permet à l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et l'Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire (ACTIA) de remplir leur rôle de têtes de réseau des organismes de développement (instituts et centres techniques agricoles et agroalimentaires).

Les crédits inscrits en LFI à hauteur de 0,67 M€ ont été portés à 0,68 M€ par fongibilité avec la ligne ITAI, UMT, RMT (voir infra).

Bourses de thèses : AE = 368 000 € et CP = 368 000 €

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation entre l'État et les régions pour la période 2015-2020, 23 bourses de thèses ont été cofinancées.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Organismes de développement (ITAI, UMT, RMT) : AE = 4 039 867 € et CP = 4 039 867 €

Afin de stimuler l'innovation, en application de la loi n°2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole, le ministère chargé de l'agriculture met en œuvre une procédure de qualification des instituts et centres techniques qui s'impliquent de manière pérenne dans des démarches collaboratives, en synergie avec des établissements de recherche ou d'enseignement agricole.

Les crédits inscrits en LFI à hauteur de 4,44 M€ ont été réduits à 4,04 M€ en application de mesures budgétaires, et par fongibilité avec la ligne Têtes de réseaux. La dotation versée en 2019 a permis :

- le financement, pour 2,84 M€ en AE=CP, des différents dispositifs en lien avec la qualification des instituts techniques que sont les unités mixtes technologiques (UMT) relevant du réseau ACTA et du réseau ACTIA et les réseaux mixtes technologiques (RMT) relevant du réseau ACTIA ;
- la réalisation des missions d'intérêt général assignées aux instituts techniques agro-industriels (ITAI) pour 1,20 M€ en AE=CP.

Des éléments complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » (ACTA/ACTIA) de ce rapport annuel de performance.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	0	0	264 945	264 945
Subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	0	0	264 945	264 945
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	0	0	8 734 046	8 734 046
Transferts	0	0	8 734 046	8 734 046
INRA - Institut national de la recherche agronomique (P172)	2 524 000	2 524 000	2 465 381	2 465 381
Subventions pour charges de service public	2 524 000	2 524 000	2 465 381	2 465 381
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	5 104 000	5 104 000	4 724 064	4 724 064
Subventions pour charges de service public	679 000	679 000	684 197	684 197
Transferts	4 425 000	4 425 000	4 039 867	4 039 867
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	62 912 000	63 775 000	59 842 244	60 625 343
Subventions pour charges de service public	41 292 000	41 292 000	39 960 490	39 957 637
Dotations en fonds propres	15 780 000	16 643 000	15 186 773	15 972 725
Transferts	5 840 000	5 840 000	4 694 981	4 694 981
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (P172)	22 569 000	22 569 000	22 283 100	22 283 100
Subventions pour charges de service public	22 569 000	22 569 000	22 283 100	22 283 100
Total	93 109 000	93 972 000	98 313 780	99 096 880
Total des subventions pour charges de service public	67 064 000	67 064 000	65 393 168	65 390 315
Total des dotations en fonds propres	15 780 000	16 643 000	15 186 773	15 972 725
Total des transferts	10 265 000	10 265 000	17 733 839	17 733 839

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires		0	54	0	0	0
	0	0	48	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire		1 000	314	14	0	0
	2 733	1 106	290	22	0	0
	2 736	1 051	315	11	0	0
Total		1 000	368	14	0	0
	2 733	1 106	338	22	0	0
	2 736	1 051	315	11	0	0

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	1 210	1 000
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	-4	0
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	-100	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	1 106	1 051

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	-8	0

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS

	Budget initial	Compte financier
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires	0	0
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	0	421 821
Total	0	421 821

OPÉRATEURS

ASSOCIATIONS DE COORDINATION TECHNIQUE AGRICOLE ET DES INDUSTRIES
AGROALIMENTAIRES

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	197	197			70	70
Subventions pour charges de service public	197	197			0	70
Transferts					70	
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation					299	279
Subventions pour charges de service public					-2	69
Transferts					301	210
P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles	4 724	4 724	5 104	5 104	4 724	4 724
Subventions pour charges de service public	679	679	679	679	684	684
Transferts	4 045	4 045	4 425	4 425	4 040	4 040
P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	6 409	6 473	6 000	6 000	6 354	6 052
Subventions pour charges de service public	3 444	3 387			3 235	3 179
Transferts	2 965	3 086	6 000	6 000	3 118	2 873
Total	11 330	11 394	11 104	11 104	11 447	11 125

S'agissant des crédits du programme 142, afin de stimuler l'innovation, en application de la loi n°2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole, le ministère chargé de l'agriculture met en œuvre une procédure de qualification des instituts et centres techniques qui s'impliquent de manière pérenne dans des démarches collaboratives, en synergie avec des établissements de recherche ou d'enseignement agricole. Ces crédits ont permis de financer, entre autres, des différents dispositifs en lien avec la qualification des instituts techniques que sont les unités mixtes technologiques (UMT) relevant du réseau ACTA et du réseau ACTIA et les réseaux mixtes technologiques (RMT) relevant du réseau ACTIA et la réalisation des missions d'intérêt général assignées aux instituts techniques agro-industriels (ITA)

L'exécution des crédits en AE et en CP est conforme à la prévision de la LFI.

Pour ce qui concerne les crédits provenant du programme 776 du CASDAR, l'exécution est également en ligne avec la prévision de la LFI. Ils ont permis à ACTA d'accomplir sa mission, en tant que tête de réseau, de coordination des travaux conduits sur certaines thématiques prioritaires d'intérêt commun (actions thématiques transversales, actions des instituts techniques agricoles, etc.)

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>	3 959		Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	6 963 590 6 373	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 648		Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	3 068		Autres subventions	769	
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention) <i>dont dotations aux amortissements et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	91 91		Autres produits <i>dont reprises aux amortissements et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 943	
Total des charges	9 675		Total des produits	9 675	
Résultat : bénéfice			Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	9 675		Total : équilibre du CR	9 675	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	91	
Investissements	100		Financement de l'actif par l'État	91	
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	100		Total des ressources	182	
Augmentation du fonds de roulement	82		Diminution du fonds de roulement		

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les données ne sont pas encore disponibles, dû au retard de production des comptes et de tenue de conseils d'administration, dans un contexte de crise sanitaire.

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | OPÉRATEURS

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
TOTAL	3 959 0	2 644 0	2 981 0	100 0	9 684 0
Total	3 959 0	2 644 0	2 981 0	100 0	9 684 0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	54	48	
– sous plafond			
– hors plafond	54	48	
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE ET VÉTÉRINAIRE

Malgré le contexte difficile du marché de l'emploi, les taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage se sont maintenus à un niveau élevé. Sur le plan des politiques immobilières, outre l'avancement du projet d'implantation d'AgroParisTech sur le plateau de Saclay, le schéma directeur immobilier de l'École nationale vétérinaire d'Alfortville (EnvA) est en cours de mise en œuvre et, pour de nombreux opérateurs de l'enseignement supérieur du MAA, les travaux financés dans le cadre du CPER 2015/2020 suivent un calendrier d'avancement conforme aux prévisions. L'accompagnement des écoles dans la mise en œuvre de la réforme du dispositif budgétaire et comptable public permet à l'ensemble de ces opérateurs de présenter leur compte financier en mode GBCP. Une comptabilité analytique des coûts normée (CACn) de niveau 2 à partir des comptes financiers est mise en place depuis plus de trois exercices. Cet outil de pilotage et de dialogue permet aux écoles de revoir leur tarification et leurs conventions financières avec leurs grands partenaires.

L'évolution des effectifs formés en cursus de référence par les opérateurs est retracée dans le tableau ci-dessous :

Type de cursus *	Effectif 2015	Effectif 2016	Effectif 2017	Effectif 2018	Effectif 2019
Vétérinaires	2 608	2 701	2 784	2 837	2 944
Ingénieurs	4 746	4 696	4 810	4 870	5 022
Paysagistes	258	245	239	165	162
Total	7 612	7 642	7 833	7 872	8 128

* la série a été revue et n'intègre plus dans le cursus de référence les élèves fonctionnaires des corps des ISPV et des IPEF.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence						6
Transferts						6
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	27	27			46	66
Subventions pour charges de service public	27	27			3	33
Transferts					43	33
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation			300	300	2 424	2 659
Subventions pour charges de service public			300	300	355	617
Transferts					2 069	2 042
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	18	18			2 537	2 516
Subventions pour charges de service public	18	18			46	25
Dotations en fonds propres					1 500	1 500
Transferts					991	991
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement						6
Transferts						6
P167 – Liens entre la Nation et son armée					2	2
Transferts					2	2
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					10	10
Transferts					10	10
P113 – Paysages, eau et biodiversité	314	351			240	262
Transferts	314	351			240	262
P159 – Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie						4
Transferts						4
P141 – Enseignement scolaire public du second degré					4	4
Transferts					4	4
P143 – Enseignement technique agricole	5 113	5 113	3 934	3 934	3 996	3 996
Subventions pour charges de service public	5 108	5 108	3 934	3 934	3 868	3 868
Transferts	5	5			128	128
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	1 128	1 128	1 126	1 126	1 090	1 090
Subventions pour charges de service public	1 128	1 128	1 126	1 126	1 090	1 090
P231 – Vie étudiante					33	33
Subventions pour charges de service public					15	15
Transferts					18	18
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires					200	197
Dotations en fonds propres					200	197
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables						
Subventions pour charges de service public						
Transferts						
P192 – Recherche et enseignement supérieur en						47

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
matière économique et industrielle						
Transferts						47
P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles	58 001	58 678	62 912	63 775	59 842	60 625
Subventions pour charges de service public	38 838	38 838	41 292	41 292	39 960	39 958
Dotations en fonds propres	14 678	15 355	15 780	16 643	15 187	15 973
Transferts	4 485	4 485	5 840	5 840	4 695	4 695
P200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)						2
Transferts						2
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins					25	25
Subventions pour charges de service public					25	25
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat						90
Transferts						90
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire					70	167
Transferts					70	167
P147 – Politique de la ville					105	105
Transferts					105	105
P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	15	12			64	23
Subventions pour charges de service public	15	12			-1	2
Transferts					65	21
Total	64 616	65 327	68 272	69 135	70 687	71 934

Les écarts constatés entre la LFI 2019 et son exécution s'expliquent essentiellement par un effort de maîtrise de la dépense.

Les établissements constatent en SCSP les subventions octroyées dans le cadre de la compensation de l'exonération des droits de scolarité des étudiants boursiers, la subvention pour le CAS pensions, la subvention pour le soutien à la recherche.

De plus, du point de vue comptable, le montant inscrit en financement de l'actif par l'État ne correspond pas nécessairement au montant des CP notifié : des subventions reçues ne sont comptabilisées les années précédentes qu'en fonction de la réalisation effective des opérations.

S'agissant des crédits provenant du programme 206, ils correspondent, pour l'essentiel, aux subventions versées à l'École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) au titre de la mise en œuvre de stages de tutorat d'étudiants des écoles nationales vétérinaires, afin d'assurer le maintien de la profession vétérinaire en milieu rural et pour diverses prestations.

S'agissant du programme 215, il s'agit principalement des dépenses relatives aux travaux de rénovation immobilière de l'école nationale vétérinaire Maisons-Alfort, 1,5 M€ en AE et en CP.

Concernant le programme 143, les crédits sont destinés au financement du dispositif national d'appui à l'enseignement agricole technique mis en œuvre par les établissements nationaux d'appui (AgroSup Dijon, Agrocampus Ouest, Montpellier SupAgro, etc.).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	61 725	58 444	Subventions de l'État	56 390	59 996
<i>dont charges de pensions civiles</i>	421	360	– subventions pour charges de service public	56 390	59 996
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	132 622	249 558	Fiscalité affectée		422
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	16 550	15 916
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	26 046	139 676	Autres produits	121 723	333 568
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	26 046	29 247	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	9 396	4 198
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		110 429	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	20	110 076
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	5 174	122 571
Total des charges	194 347	308 002	Total des produits	194 663	409 902
Résultat : bénéfice	316	101 900	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	194 663	409 902	Total : équilibre du CR	194 663	409 902

* Voté

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	11 772	4 731
Investissements	68 931	44 831	Financement de l'actif par l'État	17 189	17 640
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	16 327	12 164
			Autres ressources	134	110 087
Remboursement des dettes financières	663	971	Augmentation des dettes financières	807	1 013
Total des emplois	69 594	45 802	Total des ressources	46 229	145 634
Augmentation du fonds de roulement		99 832	Diminution du fonds de roulement	23 365	

* Voté

Compte de résultat 2019

Hors impact des opérations liées au projet Saclay (95,5 M€), le compte de résultat affiche un résultat bénéficiaire (+6,4M€) alors que la prévision budgétaire conduisait à un léger bénéfice (0,3 M€). Face à des charges conformes à la prévision et une masse salariale maîtrisée bien que dotée d'une forte rigidité, les établissements ont perçu une avance en 2019 sur des projets d'investissements débutant en début d'année 2020 expliquant l'écart entre prévision et exécution sur les subventions de l'État.

Un décalage temporel est aussi constaté dans la perception des produits issus des conventions de recherche, en raison des aléas liés à la réalisation des travaux, nécessitant une reprogrammation sur l'année suivante.

Tableau de financement abrégé 2019

Le résultat excédentaire et la dotation aux amortissements financée par les établissements permettent de dégager une capacité d'autofinancement de 4,7 M€ nécessaire pour l'acquisition et la modernisation des équipements scientifiques, pédagogiques et techniques.

L'écart constaté entre la prévision du budget initial 2019 et les crédits consommés pour les investissements s'explique notamment par le fait que certains marchés de travaux ont pris du retard suite à des problèmes relatifs à la passation des marchés publics ou à la réalisation du chantier lui-même. Les travaux sont reprogrammés sur 2020.

Les dettes financières prennent en compte quelques emprunts qui sont à l'heure actuelle résiduels, mais aussi la comptabilisation des dépôts de garantie des étudiants logés en résidences universitaires.

Situation financière

Le montant de la trésorerie est à appréhender au regard de l'impact des opérations liées au projet Saclay (22 M€ perçus fin 2019 et reversés début 2020) et des 58,3 M€ de restes à payer pour les douze établissements et d'un montant important de recettes fléchées perçues en avance. Par ailleurs, des établissements capitalisent leurs ressources afin de faire face à des projets très importants dont l'opération Saclay pour AgroParisTech et le déménagement de l'ENGEES et, plus largement, dans la perspective d'augmentation des effectifs de 1 700 étudiants à l'horizon 2022.

La trésorerie dépasse les prévisions du budget initial pour deux raisons principales :

- certaines opérations d'investissement ont été retardées du fait de problèmes techniques au moment de la passation des marchés publics et certains marchés publics ont été déclarés infructueux, reportant d'autant les travaux gérés par des équipes techniques non dimensionnées pour faire face à la surcharge de travail causée par ces aléas,
- d'autres opérations, programmées dans le cadre du CPER, notamment à l'EnvA pour lesquelles l'école a déjà perçu des fonds, n'ont été finalisées que tardivement,

Cette avance de trésorerie sera mobilisée rapidement pour la réalisation des projets pluriannuels dont les engagements juridiques ont été validés.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	61 832	61 832	59 498	59 498
Fonctionnement	119 468	105 964	118 834	108 017
Intervention	0	0	0	0
Investissement	47 303	68 930	32 671	47 228
Enveloppe recherche	0	0	0	0
- Personnel	0	0	0	0
- Fonctionnement	0	0	0	0
- Investissement	0	0	0	0
Total des dépenses AE (A) CP (B)	228 603	236 726	211 002	214 743
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	360	360

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	153 748	153 672
Subvention pour charges de service public	42 644	44 508
Autres financements de l'État	8 555	10 763
Fiscalité affectée	0	438
Autres financements publics	8 061	8 134
Recettes propres	94 488	89 830
Recettes fléchées	49 147	88 917
Financements de l'État fléchés	17 574	22 191
Autres financements publics fléchés	23 532	21 060
Recettes propres fléchées	8 041	45 666
Total des recettes (C)	202 895	242 589
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	27 846
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	33 831	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
CHUV / Domaine / Halles	10 627		11 177	11 220	0	0	1 185	1 185	22 989	23 032
	10 787		10 911	10 352	0	0	1 229	1 241	22 927	22 380
Formation	12 883		17 964	17 454	0	0	1 666	1 704	32 513	32 041
	12 087		14 529	14 372	0	0	1 396	1 602	28 012	28 060
Gouvernance et fonctions supports	12 529		29 072	22 652	0	0	2 779	2 810	44 380	37 991
	11 354		40 054	33 610	0	0	2 415	2 187	53 823	47 151
Immobilier	1 106		25 750	20 947	0	0	37 687	58 928	64 543	80 981
	1 229		23 028	21 617	0	0	23 821	38 702	48 078	61 548
Prestations de service	11 504		20 098	18 342	0	0	1 288	1 378	32 890	31 224
	11 363		19 270	17 235	0	0	1 157	1 270	31 790	29 867
Recherche et transfert	13 079		14 229	14 170	0	0	2 698	2 925	30 006	30 174
	12 587		10 088	9 901	0	0	2 650	2 223	25 325	24 712
Vie étudiante	104		1 178	1 179	0	0	0	0	1 282	1 283
	91		954	931	0	0	3	3	1 048	1 025
Total	61 832		119 468	105 964	0	0	47 303	68 930	228 603	236 726
	59 498		118 834	108 017	0	0	32 671	47 228	211 002	214 743

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	33 831	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	663	719
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	42 817	47 871
Autres décaissements non budgétaires	1 531	2 984
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	78 842	51 573

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme n° 142 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	22 715
Abondement de la trésorerie fléchée	0	21 126
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 590
Total des besoins	78 842	74 289

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	27 846
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	807	760
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	42 113	46 358
Autres encaissements non budgétaires	1 611	-676
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	44 531	74 289
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	34 311	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	29 669	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	4 642	0
Total des financements	78 842	74 289

* Voté

La trésorerie dépasse les prévisions du budget initial pour deux raisons principales :

- certaines opérations d'investissement ont été retardées du fait de problèmes techniques au moment de la passation des marchés publics et certains marchés publics ont été déclarés infructueux, reportant d'autant les travaux gérés par des équipes techniques non dimensionnées pour faire face à la surcharge de travail causée par ces aléas ;
- d'autres opérations, programmées dans le cadre du CPER (contrat de plan Etat-Région), notamment à l'EnvA pour lesquelles l'école a déjà perçu des fonds, n'ont été finalisées que tardivement.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 314	1 396	1 366
– sous plafond	1 000	1 106	1 051
– hors plafond	314	290	315
<i>dont contrats aidés</i>	14	22	11
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		2 733	2 736
– rémunérés par l'État par ce programme		2 733	2 736
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le schéma d'emplois prévu en LFI 2019 (-8 ETP) a été réalisé.

La prévision 2019 des emplois sous-plafond s'établit à 1106 ETPT, dans la mesure où la loi de finances rectificatives du 2 décembre 2019 fait porter un gage sur le programme de 100 ETPT, en contrepartie des ETPT octroyés au programme 206 dans le cadre du Brexit.

Les emplois hors plafond sont financés sur les ressources propres des établissements, notamment les crédits des conventions de recherche et de prestation. La sur-exécution s'explique par la disponibilité de ces crédits, donc une sous-budgétisation prudente (difficulté des prévoir les recettes des contrats de recherche qui dépendent de leur taux de réussite).

La sous-consommation des emplois sous plafond s'explique par la mise en œuvre d'une politique de recrutement vertueuse fondée sur le principe de soutenabilité budgétaire et dans un contexte de relative attractivité des postes à pourvoir en région parisienne.